

kantonale ärztegesellschaft
schaffhausen

La Société des médecins du canton de Schaffhouse

Kurt Frei

La Société des médecins du canton de Schaffhouse a été fondée en 1835. Les procès-verbaux des assemblées de membres ont été conservés sans exception à partir de 1877. Ces assemblées sont très fréquentées aujourd'hui encore, plaçant notre politique professionnelle sous le signe du débat et de la démocratie directe. La Société des médecins du canton de Schaffhouse compte actuellement quelque 200 membres, dont 160 pratiquent dans le canton même. Il se trouve que la géographie nous conduit à entretenir d'étroites relations avec nos collègues des communes avoisinantes des cantons de Zurich et Thurgovie, et que deux de nos quatre cercles de garde opèrent au-delà des frontières cantonales.

En ce qui concerne la défense de nos intérêts professionnels, nos ressources en personnel ont atteint leurs limites lors de l'introduction du TARMED et même avant. C'est pourquoi nous attachons une grande importance au regroupement des forces en politique professionnelle: en 2005, notre secrétariat a fusionné avec celui de la société cantonale de médecine de Thurgovie. La fondation, en 2007, de la Conférence des sociétés médicales de Suisse orientale (KOCH) a donné un nouvel élan à l'excellente collaboration existant depuis quelques années déjà entre les cantons d'AI/AR, GL, SG, SH et TG. La KOCH

forme également la région tarifaire «CH-Ost» – où la valeur du point tarifaire est actuellement de 82 centimes – et mène en son nom les négociations en matière de tarif. Elle est aussi l'interlocutrice des directions de la santé des cantons concernés (CDS-Est). En tant que troisième plus grande région tarifaire de Suisse après celles de cantons de Berne et de Zurich, la CH-Ost est mieux à même de défendre les intérêts des sociétés médicales qui la constituent que celles-ci ne pourraient le faire seules. Pour la Société des médecins du canton de Schaffhouse, l'intégration dans la région CH-Ost laisse toutefois un relent d'amertume, car les deux plus grandes localités de notre canton, soit Schaffhouse et Neuhausen, forment dans cette région tarifaire une île à part où la dispensation directe de médicaments n'est pas possible en raison de la législation cantonale. Il en résulte des différences de revenus massives par rapport aux autres localités de la région tarifaire, ce qui représente un important désavantage pour les médecins concernés, surtout pour les spécialistes en médecine de premier recours, et met en péril la garantie de la couverture médicale dans ces deux villes. Au cours de sa 173^e année d'existence, la Société des médecins du canton de Schaffhouse doit donc relever un nouveau défi.



Note du traducteur: dans ce cartoon au texte difficilement traduisible, qui joue sur la saveur des dialectes locaux dont certaines consonances ne sont pas sans évoquer le mot TARMED, trois médecins schaffhousois s'étonnent qu'on puisse gagner environ 50% de plus dans la zone tarifaire de Suisse orientale qu'à Schaffhouse et Neuhausen.

Correspondance:
Société des médecins du canton
de Schaffhouse
Dr Kurt Frei, président
Platz 6
CH-8200 Schaffhausen
Tél. 052 624 77 88
Fax 052 624 77 08

kurt.frei@hin.ch

www.aerzte-schaffhausen.ch